

# CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

A 20 H 30

## COMPTE RENDU

**Etaient présents** : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT.

**Etaient absents excusés** : Madame Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT – Monsieur Joël FOLGUERAL, qui a donné procuration à Monsieur Sébastien RATHIER. – Madame Laure GARRIVIER – Madame Françoise DOITRAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre VALLENSANT.

### **I – PLU :**

Madame le Maire propose une présentation des différents volets du dossier PLU. Les remarques et questionnement de chacun sont consignés par écrit et seront transmises au BET Aptitude Aménagement.

L'enquête Publique est programmée du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2017. Un commissaire enquêteur nous sera attribué par le Tribunal Administratif de Lyon. Après 1 mois d'enquête publique, communication du rapport du Commissaire enquêteur, avis de la commune et temps d'affichage, une réunion avec les Personnes Publiques Associées sera programmée (probablement tout début septembre). Elle permettra la validation des différents points du dossier. Le PLU sera alors actif sous couvert d'un mois de recours de l'Etat.

### **II – QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1 - Café de Grézolles :**

Le bail « Multiple Rural » a été signé par Mesdames GARCIA et FISHER qui seront nos nouvelles gérantes. La commune a présenté Mme Fischer aux services des douanes en tant qu'exploitante de la licence tabac. Dès que le dossier sera traité, les formalités stages et installation pourront être entreprises.

Les travaux de réhabilitation de l'appartement au-dessus du bar se sont élevés à 5 287,77 € (salle de bain comprise). Une demande de versement d'un fonds de concours de la CCVAI à hauteur de 2 640,00 € a été déposée.

#### **2 - Stores école :**

Plusieurs devis sont examinés. Le devis de « La boutique du Menuisier », ZAC des Grandes Terres à St Germain Laval, d'un montant de 1 726,88 € HT (2 072,25 € TTC) est retenu.

### **3 – Convention avec la SAUR :**

La convention qui permettra à ceux qui souhaitent refaire ou mettre aux normes leur installation d'Assainissement Non Collectif de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau sera signée après prise de quelques informations auprès de la SAUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.